



Habitants
2 963 300



PIB
3 739 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
4 237 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.28% de PIB	10.5 par hab.	7.7 par hab.	0.22 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, l'Arménie a consacré 31 031 359 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 10,47 € par habitant, soit moins que la médiane CdE, mais proche de la médiane européenne des dépenses en tant que pourcentage du PIB. En 2020, 73,4% de ce budget ont été dédiés aux tribunaux, 24,5% aux services du ministère public et 2,1% à l'aide judiciaire. Depuis 2018, il y a eu une augmentation de 47,2% du budget exécuté des tribunaux, notamment en raison de l'augmentation des dépenses pour les salaires et l'informatisation. Néanmoins, le budget des tribunaux reste toujours l'un des plus faibles d'Europe.

Professionnels de la justice

Le nombre de juges professionnels (8,2), celui du personnel non-juges (48,5) et celui du personnel non-procureur (6,14) pour 100 000 habitants sont inférieurs aux médianes du CdE. Le nombre d'avocats (75,6) est également inférieur à la médiane CdE, même s'il a plus que doublé depuis 2010. En ce qui concerne les procureurs, leur nombre pour 100 000 habitants en 2020 (12) est légèrement supérieur à la médiane CdE.

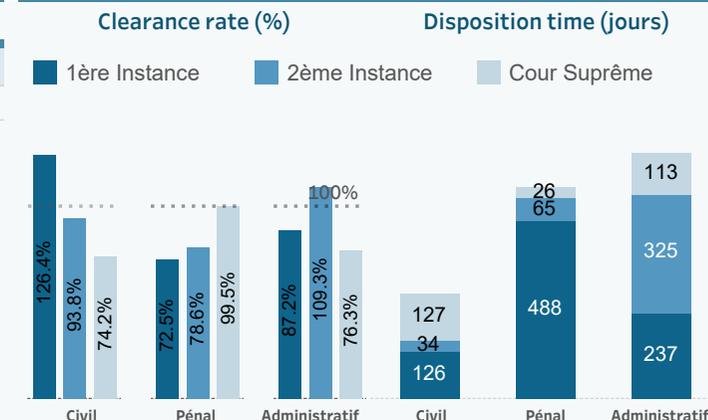
Parité

En Arménie, les pourcentages de femmes juges (26,6%) et procureurs (13,8%) sont inférieurs à 50% et nettement en dessous des médianes du CdE. En 2020, il n'y a aucune femme présidente de tribunal et une seule femme à la tête d'un service de ministère public. Il existe une disposition visant à faciliter la parité lors du recrutement des juges.

Les TIC dans le système judiciaire

L'Arménie a un indice TIC de 3,4 ce qui représente une augmentation de 0,4 point par rapport au cycle précédent. L'investissement dans les TIC en Arménie apparaît parmi les plus faibles d'Europe, représentant 1,4% du budget des tribunaux.

Efficacité

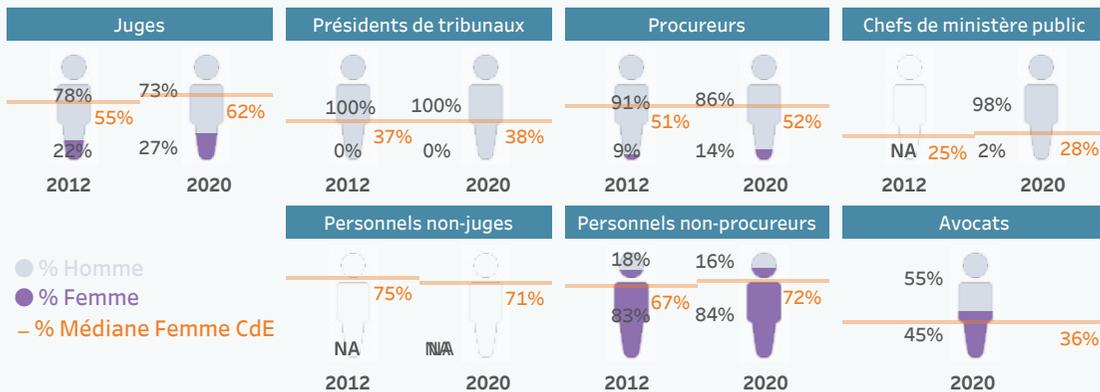


Efficacité : En 2020, la Cour suprême est apparue plus efficace que les instances inférieures, tandis que les affaires civiles et commerciales contentieuses, pour les trois instances combinées, semblent être le domaine du droit le plus efficace. Cette situation est différente de la tendance européenne selon laquelle les affaires pénales sont traitées le plus rapidement. En particulier, le DT le plus bas est calculé pour les affaires pénales au niveau de la Cour suprême. En revanche, le DT le plus élevé est calculé pour les affaires pénales de 1ère instance (488 jours). Ce DT est en constante augmentation depuis 2010 et est plus de trois fois supérieur à la médiane européenne (148 jours). L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'efficacité des tribunaux diffère selon les instances et les types de tribunaux. En 1ère instance, l'efficacité des tribunaux s'est améliorée au regard des affaires civiles et commerciales contentieuses et des affaires administratives, tandis qu'elle s'est détériorée pour les affaires pénales.

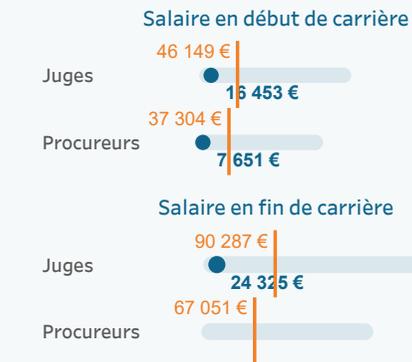
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



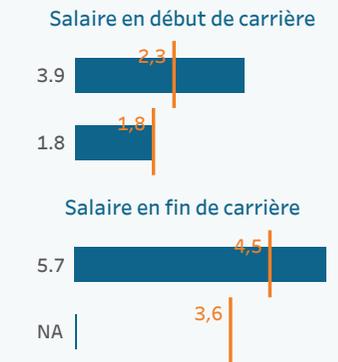
Parité



Salaires bruts absolus

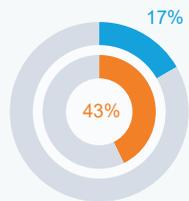


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

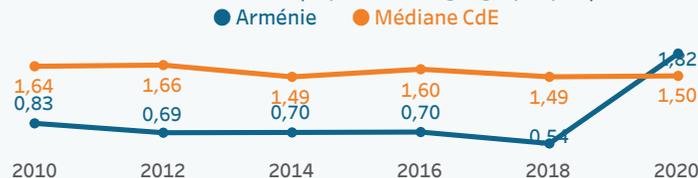
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Arménie	Médiane CdE
Total	3.44	6,5	6,5
Taux de déploiement	Civil	2.36	6,6
	Pénal	2.05	5,7
	Administratif	2.04	6,1
Communication avec les tribunaux	Civil	0.29	6,1
	Pénal	0.29	4,1
	Administratif	0.33	5,0
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	4.03	7,3
	Pénal	2.9	7,3
	Administratif	2.9	7,4
Aide à la décision	Civil	6.63	7,0
	Pénal	6.63	7,3
	Administratif	6.96	7,2

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

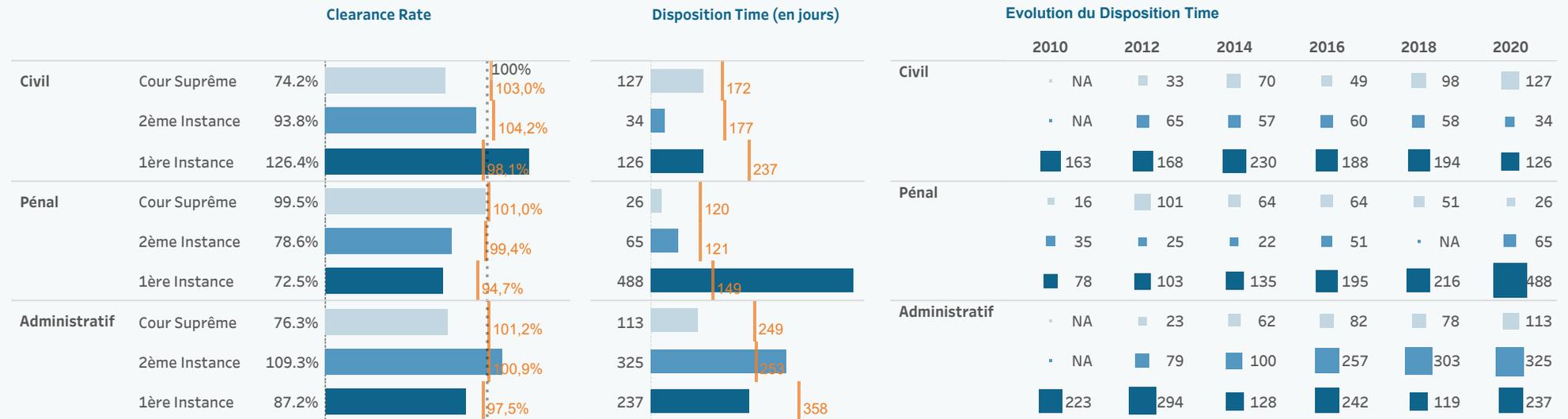
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

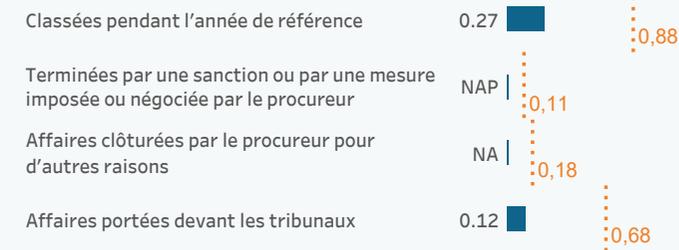


Ministère public

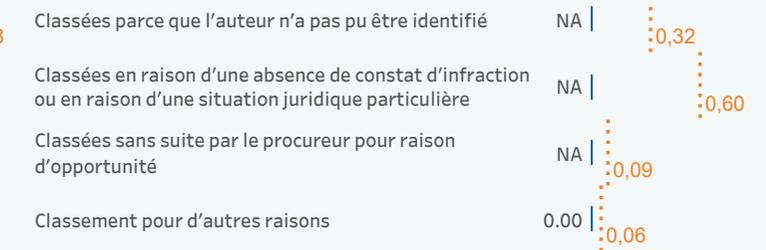
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.arlis.am

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.arlis.am, www.datalex.am

3 - Informations sur le système judiciaire

court.am, concourt.am